



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vendredi dix neuf février à dix neuf heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palleau, Maud Colbois, Henri Demonceaux, Sylvie Ollivier-Henry, Didier Porée, Corinne Deloges, Jonathan Laban-Bounayre, Vanessa Declerck, Olivier Perrin, Patrice Commins, Isabelle Michel, Pascal Pelletier, Marême Bossier, François Sarazin.

### **Représentés** :

- Madame Myriam Delaunay donne pouvoir à Madame Nelly Larousse.
- Madame Stéphanie Capiiaux donne pouvoir à Monsieur Eric Thiébaud.
- Monsieur Eric Lenoir donne pouvoir à Monsieur Didier Porée.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Election du maire**

19 heures, la séance est ouverte.

Vanessa Declerck n'est pas encore arrivée.

Le maire sortant, Serge Deloges, prend la parole très brièvement. Il indique que François-Henri Sarazin est le doyen d'âge. Il est invité à présider le conseil municipal jusqu'à l'élection du maire en cette qualité. Il refuse. Henri Demonceaux est donc nommé président de séance par priorité d'âge. Il prend la parole et évoque la campagne passée. Il invite désormais à travailler ensemble pour le bien du village et de ses habitants.

Henri Demonceaux explique les modalités d'élection du maire. Éric Thiébaud et Pascal Pelletier se portent candidats.

Vanessa Declerck arrive à 19h07, après le vote de tous les présents. Elle ne prend donc pas part au vote.

### **Vote** :

**15 votes présents ou représentés pour Éric Thiébaud**

**3 votes pour Pascal Pelletier**

⇒ **Éric Thiébaud est élu maire au premier tour de scrutin.**

## **2- Fixation du nombre des adjoints au Maire**

Éric Thiébaud prend la parole en tant que nouveau maire pour inviter à travailler collectivement.

Il explique les modalités de fixation du nombre d'adjoints au maire : un maximum de cinq au vu du nombre de conseillers composant le conseil municipal (19).

Il décide de limiter à 4 adjoints et d'étendre le bureau à 8 : Maire, 4 adjoints, 3 conseillers délégués (par arrêté du maire).

**Vote :**

**Pour : 19 présents ou représentés**

## **3- Election des adjoints au Maire**

Le vote des quatre adjoints est lancé, sur liste complète et respectant la parité.

**Vote :**

**Pour 17 présents ou représentés**

**Blanc 2**

Sont élus adjoints au maire : Michel Palleau, Nelly Larousse, Henri Demonceaux, Maud Colbois.

## **4- Lecture de la charte de l'élu local**

Un exemplaire est remis à chacun des conseillers municipaux présents. Le maire Éric Thiébaud en fait la lecture et invite chacun à signer le document et à lui remettre.

## **5- Délégation d'attributions au Maire**

Le maire Éric Thiébaud fait la lecture de la délibération. Elle n'appelle aucune remarque particulière.

**Vote :**

**Pour : 17 présents ou représentés**

**Abstention : 2**

## **6- Fixation des indemnités de fonction des élus**

Le maire Éric Thiébaud fait la lecture de la délibération. Elle fixe les modalités légales d'indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Elle n'appelle aucune remarque particulière.

**Vote :**

**Pour : 19 présents ou représentés**

## **7- Adoption du règlement intérieur**

Éric Thiébaud présente les points saillants du nouveau règlement intérieur.

Pascal Pelletier demande si les questions diverses pourront être ajoutées. Éric Thiébaud acquiesce.

### **Vote :**

**Pour 19 présents ou représentés**

## **8- Création des commissions municipales permanentes et élection de ses membres**

Éric Thiébaud présente les différentes commissions municipales permanentes avec les thématiques suivies pour chacune d'elle.

Éric Thiébaud explique les modalités de composition des différentes commissions permanentes, à proportion du poids de chaque liste. A ce titre, les conseillers « Unis pour le Val » disposent d'une place dans chacune des commissions, sauf dans la commission Urbanisme où ils en auront deux.

Pascal Pelletier cite les commissions dans lesquelles il souhaite siéger : Urbanisme, Patrimoine, Communication, Finances.

François Sarazin fait de même : Urbanisme, Patrimoine, Communication, Finances.

Jonathan Laban-Bounayre souligne qu'hormis la commission Urbanisme, les autres commissions ne disposent que d'un siège pour les conseillers « Unis pour le Val ».

Pascal Pelletier fait remarquer qu'ils ne peuvent donc pas être deux sur la commission Patrimoine. Il estime que ce n'est pas représentatif des votes de l'élection, qu'il représente 272 électeurs. Il demande donc à ce que sa liste ait plus de sièges dans les différentes commissions.

Éric Thiébaud et Michel Palleau font remarquer qu'il s'agit d'un calcul arithmétique à la proportionnelle du poids de chaque liste.

Pascal Pelletier réitère son désaccord et demande à avoir plus de place pour sa liste dans chacune des commissions.

### **Vote :**

**Pour : 16 présents ou représentés**

**Abstention : 3**

## **9- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Éric Thiébaud présente les différents organismes extérieurs et détaille le nombre de délégués à nommer.

- Syndicat de l'Orge : Il indique que Sylvie Ollivier-Henry est candidate. Jonathan Laban-Bounayre se propose en suppléant.
- Syndicat Eau Ouest Essonne : Éric Thiébaud indique que Sylvie Ollivier-Henry et Michel Palleau sont candidats. Pascal Pelletier et Jonathan Laban-Bounayre se proposent aux postes de suppléants.
- SITRD Transport scolaire : Nelly Larousse et Maud Colbois sont candidates. Sylvie Ollivier-Henry et Isabelle Michel se proposent aux postes de suppléantes.

### **Vote :**

**Pour : 19 présents ou représentés**

## **Présentation du Conseil Consultatif Citoyen**

Après finalisation, cette instance sera présentée et votée lors du prochain conseil municipal.

**Point divers :**

Pascal Pelletier demande à rencontrer les 18 agents et à visiter les bâtiments communaux. Michel Palleau répond que c'est prévu. Eric Thiébaud note la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09.

Fait au Val Saint Germain, le vendredi 20 mars 2026

Le Maire Éric Thiébaud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Thiébaud', written over a horizontal line.